

PROGRAMME INTERREG NEXT ITALIE- TUNISIE

1ère appel à projets standard *Les nouveautés*

21 febbraio 2024

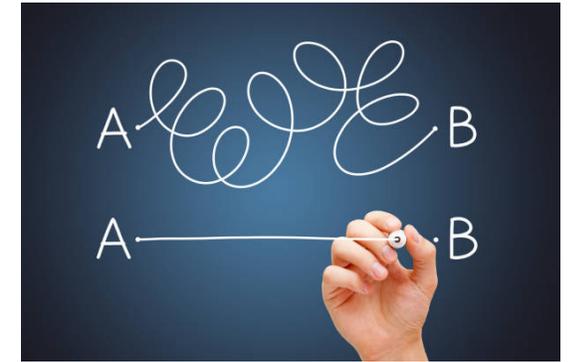
Les nouveautés

Zone éligible

Composition du
partenariat

Structure du
projet

Budget



Simplification

Territoire éligible



- 16 Gouvernorat en Tunisie

Bizerte, Ariana, Tunis, Ben Arous, Nabeul, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Beja, Manouba, Zaghouan, Kairouan, Sidi Bouzid, Gabès, Médenine.

- 9 Province en Sicile



la province de **Messine** et le gouvernorat de **Médenine**

Agrigento, Palermo, Trapani, Catania, Messina, Ragusa, Siracusa, Enna e Caltanissetta

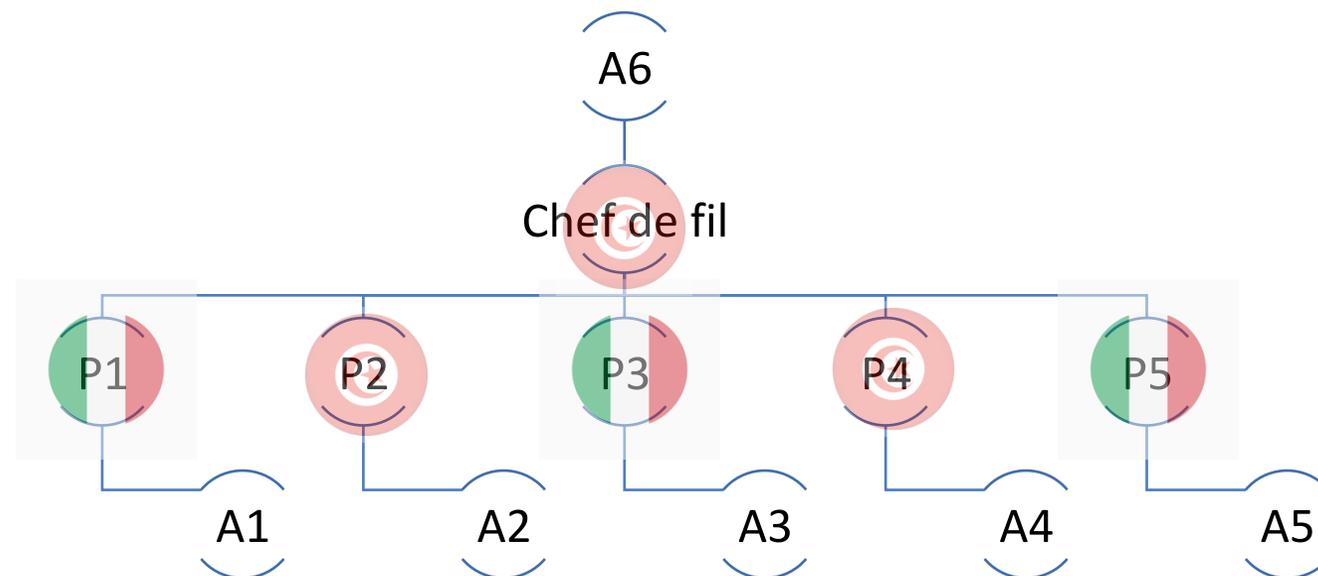
NEW

ILS SONT LES SEULS TERRITOIRES ÉLIGIBLES!
PAS DES TERRITOIRES « LIMITROPHES », « Grand Centre », «AUTRES»
Seule exception : les ministères

Composition du partenariat



- **Partenaires** : su moins 4 (2 par pays)/ 6 au maximum (3 par pays)
- y compris le chef de file
- **Associés**: le nombre ne peut excéder celui des partenaires (y compris le chef de file)



NB: OUVERTURE DU COMPTE EN EURO EST OPTIONNEL POUR LES PARTENAIRES (MAIS RECOMMANDÉ) LE COMPTE EN EURO EST OBLIGATOIRE POUR LES BP TUNISIENNES

Structure du projet

Les Groupes de Taches (GT): 4
GT TECHNIQUES *au maximum*



~~GT 1 COORDINATION~~

~~GT 2 COMMUNICATION~~

Les activités de gestion, de coordination, de suivi et de communication ne seront pas organisées au sein de GT spécifiques, mais s'inscriront dans les activités envisagées au sein des différents GT identifiés pour l'atteinte des résultats attendus

Les partenaires du projet doivent décrire leur approche de la communication dès la phase de candidature (section C. 7 du formulaire de candidature) et dans la description du GT (description de l'Objectif de communication section C.

5.1

Structure du projet

Identité visuelle des projets :



Seul un logo de projet visant à devenir un label ou une marque peut être développé dans des cas très spécifiques et exceptionnels et doit être expressément accepté par le SC.

LOGO : est le logo du programme Interreg Next

SITE WEB : le Programme fournit et héberge un site web prêt à l'emploi pour chaque projet approuvé

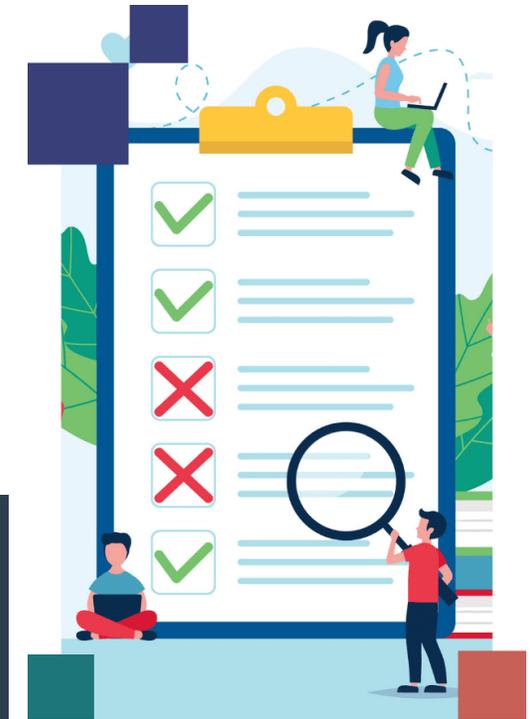


NB : PAR CONSÉQUENT, LES COÛTS DE CRÉATION DU LOGO ET DU SITE WEB DU PROJET NE SONT PAS ÉLIGIBLES

Structure du projet

LES ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES DOIVENT SE LIMITER À :

- petites analyses
- études mineures
- enquêtes à petite échelle



***NB : NE PAS CONSACRER DES GT
ENTIERS A L'ANALYSE ET AUX
ACTIONS PREPARATOIRES!***



INVESTISSEMENTS – ACTIVITÉS PILOTES – PETITES INFRASTRUCTURES

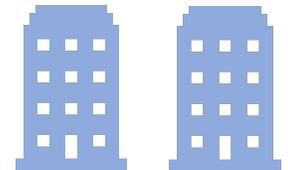
Les **investissements** ne concernent que des **activités pilotes**, liées à la création de **petites infrastructures** de production strictement fonctionnelles aux objectifs du projet.



Les impacts dérivant de l'investissement doivent revêtir un **caractère transnational**, contribuer à renforcer le développement de l'espace du Programme et présenter une valeur ajoutée manifeste pour atteindre l'objective du projet.

Annexe H «Attestation de capacité et de conformité aux principes pour l'investissement »

Formulaire de candidature par c. 5 « investissement »



Budget

Deux modalités de déclaration des coûts:



aux coûts réels

aux coûts forfaitaires

NB : le chef de file et chaque partenaire peut choisir l'une des deux options. Ce choix restera inchangeable pendant toute la durée

Applicable uniquement aux catégories :
frais de personnel
frais déplacement et d'hébergement



Les frais de bureau et frais administratifs- taux forfaitaire du 15% des frais de personnel

Budget

NEW



Frais de personnel :

coûts réels

- Justifié par le document d'emploi et les fiches de salaire

coûts forfaitaires

- Taux forfaitaire de 20% des coûts directs autre que le personnel



NB : Le budget consacré à la catégorie de coûts Frais de personnel (calculé en coût réels) ne peut être supérieur à 40 % du total des coûts éligibles du projet

Budget

Frais déplacement et d'hébergement



coûts réels

- Justifié par le document de voyage (boarding pass, facture d'hôtel, etc.)

coûts forfaitaires

- Taux forfaitaire de **15% des coûts directs des frais de personnel**

Budget

Frais de bureau et frais administratifs



- couvrent les dépenses opérationnelles et administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet
- sont calculés avec un taux forfaitaire du 15 % des frais de personnel directs éligibles

Budget

Frais d'infrastructures et de travaux



- Les coûts d'infrastructure et de travaux sont éligibles exclusivement dans le cadre des **activités pilotes**
- Seulement les **infrastructures légères** ou de petite taille peuvent bénéficier d'un financement du Programme

Budget

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Contrairement à ce qui s'est passé dans les éditions précédentes du programme, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est recevable au bénéfice d'un soutien de l'Union, dans les conditions et comme prévu à l'article 64, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) 2021/1060, également pour les partenaires tunisiens

La TVA est éligible pour tous les projets dans le cadre du premier appel à propositions

CONTATTI



Programme Italie-Tunisie
www.italietunisie.eu



[@Programme.ItalieTunisie](https://www.facebook.com/Programme.ItalieTunisie)



[@ItalieTunisie](https://twitter.com/ItalieTunisie)